

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 30 juillet 2014 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 23 Juillet 2014

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Séance du 30 Juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le trente juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Madame Cathy LECLERC, Messieurs Lucien ROMARY et Ludovic DAVAL, ayant donné procuration. Mesdames Francette GALMICHE, Monique GUERRIER et Monsieur Julien FERNANDEZ, excusés.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur François ROUSSE ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

OBJET : Maison de Santé : Autorisation de signature du bail avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires (SISA) des Vosges Méridionales

77/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Les travaux de construction de la Maison de Santé étant terminés et réceptionnés, les professionnels de santé vont exercer dans les locaux, à compter du 4 août 2014.

En conséquence il convient d'approuver le projet de bail établi par l'étude notariale « BOX-MONTESINOS » et à m'autoriser à le signer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, pris connaissance du projet de bail et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve le projet de bail professionnel, à passer avec la Société dénommée SISA des Vosges Méridionales, établi par l'étude notariale BOX-MONTESINOS, tel qu'il est présenté.

➤ Autorise Monsieur le Maire à le signer.

➤ Dit que les frais de rédaction de cet acte seront supportés à raison de 50 % par le bailleur, et 50 % par le preneur.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des revues sont à leur disposition sur un présentoir dans la petite salle du 1^{er} étage de la Mairie.

➤ Madame Anne GIRARDIN demande à prendre connaissance du classeur, traitant de l'urbanisme, établi par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a attribué une subvention de 120 000 € à la Commune pour la réhabilitation de l'immeuble communal sis 4 Place de l'Eglise au Val-d'Ajol. Monsieur le Maire précise également qu'une subvention de 160 000 € devrait être attribuée par l'Etat dans le cadre de la DETR.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des problèmes rencontrés dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue des Œuvres.

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il le réunira en séance informelle le lundi 1^{er} septembre 2014 dans le but d'examiner un certain nombre de projets, notamment : les toilettes publiques près de l'Île aux Enfants, les vestiaires du terrain de foot, l'aménagement de la Rue de la Côte d'Agrial et de la partie basse de l'Avenue de la Gare, le rond point à l'entrée de Faymont...

➤ Monsieur François ROUSSE rappelle que la réunion d'informations des familles sur l'aménagement des rythmes scolaires doit être organisée dès que possible.

➤ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de ne pas demander de participation financière aux familles la première année pour le financement de nouvelles activités périscolaires. Un point financier sera établi à la fin de la première année.

En réponse à Monsieur Patrick SIMONIN, Monsieur le Maire confirme que l'aire prévue pour les enfants qui attendent le car à la Sentinelle ne sera pas opérationnelle pour la prochaine rentrée.

➤ Madame Nadine FLEUROT signale le mauvais état du garde-corps du pont situé sur le chemin qui donne accès à l'ancien Moulin de Courrupt.

Le Maire

Jean RICHARD

Les Conseillers Municipaux,

Claudine DERVAUX,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Cathy LECLERC,

ayant donné procuration

Frédéric MATHIOT,

Lucien ROMARY,

ayant donné procuration

Claudine BAUDIN,

Yvonne GURY,

Francette GALMICHE,

excusée

Jean-Claude BRIGNON,

Etienne CURIEN,

Monique GUERRIER,

excusée

Myriam GUIGNON,

Nadine FLEUROT,

François ROUSSE,

Nicole LEDRAPPIER,

Corine PERRIN,

Alain LAMBOLEY,

Patrick SIMONIN,

Isabelle JACQUOT,

Alexandre JACQUIN,

Anne GIRARDIN,

Alain CANTOT,

Karine NURDIN,

David VANCON,

Ludovic DAVAL,

ayant donné procuration

Julien FERNANDEZ,

excusé

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juillet 2014 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 7 août 2014, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD